

CONDITIONS & TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PARTICULIERS À PARTIR DU 04 JUILLET 2025

Tous les tarifs sont présentés en FCFA HT sauf précision contraire et assujettis à la fiscalité en vigueur notamment à la Taxe sur Activité Financière et Assurance (TAF) 10% reversée aux impôts. Taux de Base Bancaire = 9%

TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS AUX PARTICULIERS					
I. CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE					
FCFA HT					
1.1	Conditions d'ouverture de compte				
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)				
1.1.1.1	Compte chèques		Gratuit		
1.1.1.2	Compte épargne simple		Gratuit		
1.1.1.2.1	Compte épargne junior		Gratuit		
1.1.1.3	Dépôt à terme		Gratuit		
1.1.1.4	Compte épargne logement		Gratuit		
1.1.1.5	Plan épargne logement		Gratuit		
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)		N/A		
1.1.1.7	Compte joint		Gratuit		
1.1.1.7.1	Compte chèques		Gratuit		
1.1.1.7.2	Compte épargne		Gratuit		
1.1.1.8	Compte indivis		Gratuit		
1.1.1.8.1	Compte chèques		Gratuit		
1.1.1.8.2	Compte épargne		Gratuit		
1.1.1.9	Autres types de comptes		Gratuit		
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte		Gratuit		
1.1.1.10.1	Dépôt à terme		min 5.000.000		
1.1.1.11	Certificat Assurance décès accidentel associée au compte chèque				
1.1.1.11.1	Capital garanti : 1 MF		6 000		
1.1.1.11.2	Capital garanti : 2 MF		12 000		
1.1.1.11.3	Capital garanti : 3 MF		18 000		
1.2	Conditions de clôture de compte				
1.2.1	Compte chèques		Gratuit		
1.2.2	Compte d'épargne simple		Gratuit		
1.2.3	Dépôt à terme		Pénalité 1% avant terme		
1.2.4	Compte épargne logement		Gratuit		
1.2.5	Plan épargne logement		Gratuit		
1.2.6	Compte sur livret		N/A		
1.2.7	Compte joint		Gratuit		
1.2.7.1	Compte chèques		Gratuit		
1.2.7.2	Compte épargne		Gratuit		
1.2.8	Compte indivis		Gratuit		
1.2.8.1	Compte chèques		Gratuit		
1.2.8.2	Compte épargne		Gratuit		
1.2.9	Lettre de clôture juridique		47200		
1.2.10	Attestation de clôture de compte		Gratuit		
1.2.11	Autres types de comptes		Gratuit		
II. SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE					
FCFA HT					
2.1	Gestion de comptes				
2.1.1	Conditions débitrices et frais				
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur (MTD) appliqué à la clientèle		N/A		
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne		Gratuit		
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert		0,05% min 1 000		
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte		0%		
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé		10 000		
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé 15 000				
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)				
2.1.1.7.1	Compte épargne		Gratuit		
2.1.1.7.2	Compte courant		2000		
2.1.1.7.3	Compte courant (APE : Agent Permanent de l'Etat)		1 500		
2.1.1.7.4	Compte courant (Retraités)		1 000		
2.1.1.7.5	Compte courant (Espaces Platinum)		5 000		
2.1.1.8	Arrêté de compte (Echelle d'intérêt - tarif mensuel)				
2.1.1.9	Relevé d'identité bancaire (RIB)		Gratuit		
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices		N/A		
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsolescence en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement				
2.1.1.12	Assurance automobile		N/A		
2.1.1.13	Assurance voyage		N/A		
2.1.1.13.1	SOGEVOYAGE par an				
2.1.1.14	Assurance compte sécurisé				
2.1.1.14.1	CERTICOMPTE selon l'âge par an		Cf. 1.1.1.11.1		
2.1.2	Relevés de compte				
2.1.2.1	Mensuel pour le compte chèque (envoi e-relevé et via SG CONNECT)		Gratuit		
2.1.2.2	Trimestriel pour le compte épargne		Gratuit		
2.1.2.3	À la demande quelle que soit la période (compte chèque ou épargne)		1 000 / page		
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels		Gratuit		
2.1.4	Autre type de relevé de comptes				
2.1.4.1	Relevé pour formalités VISA		15 000		
2.1.4.2	Édition de mini relevé au distributeur SGB		Gratuit		
2.1.5	Attestations bancaires				
2.1.5.1	Attestation de solde 30.000				
2.1.5.2	Attestation de non engagement		30 000		
2.1.5.3	Autres types d'attestations bancaires				
2.1.5.3.1	Attestation de virement permanent et irrévocable		75 000		
2.1.5.3.2	Attestation de virement bancaire pour visa études		75 000		
2.1.5.3.3	Attestation d'engagement		75 000		
2.1.5.3.4	Attestation de virement bancaire		50 000		
2.1.5.3.5	Attestation de capacité financière		0,15% min 50 000		
2.1.5.3.6	Attestation de ligne de crédit		50 000		
2.1.5.3.7	Attestation de plafond de caution		30 000		
2.1.5.3.8	Attestation de bonne relation		60 000		
2.1.5.3.9	Attestation de ressources		60 000		
2.1.5.3.10	Attestation de recommandation		50 000		
2.1.5.3.11	Attestation bancaire (ou attestation de compte)		25 000		
2.1.5.3.12	Autres attestations		60 000		
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte		100		
2.1.7	Frais pour procuration		Gratuit		
2.1.8	Conditions créditrices				
2.1.8.1	Plan épargne et autres produits d'épargne contractuelle				
2.1.8.1.1	Plan épargne logement		3,5% l'an + Prime (2%) soumise à condition		
Le plan épargne logement mené à son terme sans être assorti d'un prêt épargne logement bénéficie d'une prime d'épargne de 2% sur les intérêts plafonnés à 5.000.000 FCFA					
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne		N/A		
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans épargne et autres produits d'épargne contractuelle		N/A		
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes épargne simple (par an)				
2.1.8.4.1	Compte épargne simple		4%		
2.1.8.4.2	Compte épargne junior		4%		
Le taux de rémunération du compte épargne simple et du compte épargne junior est perçu dans la limite d'un plafond de 10 000 000 FCFA					
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme				
2.1.8.5.1	Dépôt à terme		Min 3,5%		
2.1.8.5.2	Bon de caisse		N/A		
2.1.8.5.3	Compte à terme		Min 3,5%		
2.1.8.5.4	Compte épargne crédit		Min 3,5%		
Le taux de rémunération fixé ci-dessus est perçu dans la limite d'un plafond de 10.000.000 (à compter du 1er Janvier 2015 conformément à la décision N°CM/UEMOA/03/09/2014 fixant les conditions de rémunération des produits d'épargne réglementés dans l'UMOA).					
2.1.8.6	Autres conditions créditrices		N/A		
Les intérêts sur les comptes épargnés sont payés à terme échu et subissent une retenue IRC (impôt sur les créances) qui est de 15%.					
2.2 MOYENS DE PAIEMENT					
2.2.1	Chèques				
2.2.1.1	Délivrance de chéquier		Gratuit		
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables		Gratuit		
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette		100 / feuillet		
2.2.1.1.3	lettre-chèques		N/A		
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place		0,1% (min 3.300 max 30 000)		
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA				
2.2.1.1.5.1	Remise de chèque payable au Bénin		Gratuit		
2.2.1.1.5.2	Remise de chèque payable dans la zone UEMOA		Gratuit		
2.2.1.1.6	Chèque de banque sur compte en devises (minimum et maximum)		Cf. 8.2.8.2		
2.2.1.2	Chèques de guichet		3 000		
2.2.1.3	Certification de chèque		0,1% (min 3.300 max 30 000)		
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque		5 500		
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur				
2.2.1.5.1	Par vignette		5 900		
2.2.1.5.2	Par carnet		25 000		
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur		Cf. 2.2.1.5.1		
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier				
2.2.1.7.1	Non réclamé après 6 mois		3 000 dès le 1er mois + 5 900 frais de destruction après 6 mois		
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence de provision ou l'insuffisance de provision				
2.2.1.8.1	Frais imputés à l'émetteur		18 000		
2.2.1.8.2	Port lettre d'avertissement à l'émetteur		18 000		
La lettre d'avertissement vous informe du rejet d'un chèque émis, ce qui vous permet de régulariser votre situation et d'éviter une interdiction d'émettre des chèques. Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Incidents de Paiement de la BCEAO concernant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques.					
2.2.1.8.3	Frais de dossier interdit bancaire		18 000		
2.2.1.8.4	Frais de régularisation		6 000		
2.2.1.8.5	Chèque émis en infraction interdit bancaire		18 000		
2.2.1.9	Forfait chèque impayé		N/A		
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)		N/A		
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé par DHL)				
2.2.1.11.1	Local		25 000		
2.2.1.11.2	Afrique		35 000		
2.2.1.11.3	Hors Afrique		50 000		
2.2.1.12	Autres types de chèques		N/A		
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiement		N/A		
2.2.1.14	Encaissement de chèques				
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA		Gratuit		
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA		Gratuit		
2.2 Cartes bancaires					
2.2.2.1	Renouvellement / cotisation annuelle				
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Distributeurs Automatiques de Banque (DAB) de la banque du client		Gratuit		
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Distributeurs Automatiques de Banque (DAB) de la banque du client		Gratuit		
2.2.2.1.2.3	Coût des retraits aux Distributeurs Automatiques de Banque (GDAB) des confrères de la zone UEMOA - GIM		500		
2.2.2.1.2.4	Mini relevé		Gratuit		
2.2.2.1.2.5	Frais de gestion mensuels		N/A		
2.2.2.1.2.6	Frais annuels		N/A		
2.2.2.1.3	Les services de transferts rapides de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe		N/A		
2.2.2.1.3.1	Carte Interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)				
2.2.2.1.3.1.1	Carte VISA HORIZON		1 300		
2.2.2.1.3.1.2	Carte VISA CLASSIC		2 200		
2.2.2.1.3.1.3	Carte VISA PREMIER		5 600		
2.2.2.1.3.1.4	Carte VISA PLATINUM		10 600		
2.2.2.1.4	Cash Advance (retrait TPE)		N/A		
2.2.2.1.4.1	Sur équipement SGB		N/A		
2.2.2.1.4.2	Sur équipement autre banque Bénin		N/A		
2.2.2.1.4.3	Sur équipement à l'étranger (hors Bénin)		N/A		
2.2.2.1.5	Carte prépayée				
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte prépayée VISA		N/A		
2.2.2.1.5.2	Retrait Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)		N/A		
2.2.2.1.5.3	Retrait Distributeur Automatique de Billets (DAB) UEMOA hors Distributeur Automatique de Billets (DAB) SGB		N/A		
2.2.2.1.5.4	Retrait Distributeur Automatique de Billets (DAB) hors pays UEMOA		N/A		
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à terme		N/A		
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) Pays UEMOA		N/A		
2.2.2.1.5.7	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) et internet hors pays UEMOA		Gratuit		
2.2.2.1.5.8	Consultation de solde sur Distributeur Automatique de Billets (DAB)		N/A		
2.2.2.1.5.9	Autorisations de paiement sur Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et TPE		N/A		
2.2.2.1.5.10	Provision insuffisante sur les Distributeurs Automatiques de Billet (DAB) et TPE		N/A		
2.2.2.1.5.11	Remplacement de la carte		N/A		
2.2.2.1.5.12	Relève de compte en ligne		N/A		
2.2.2.1.5.13	Assistance clientèle par un opérateur de Banque SGB		N/A		
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)		N/A		
2.2.2.2.1	Carte VISA HORIZON		1 300		
2.2.2.2.2	Carte VISA CLASSIC		2 200		
2.2.2.2.3	Carte VISA PREMIER		5 000		
2.2.2.2.4	Carte VISA PLATINUM		10 600		
2.2.2.3	Confection de carte en urgence (sauf Platinum)				
2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf defectuosité)				
2.2.2.4.1	Refabrication de la carte		5 500		
2.2.2.4.2	Renouvellement de la carte		Gratuit		
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel		5 000		
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond		10 000		
2.2.2.7	Opposition sur carte				
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol (hors Assurance Quêtés et Packs)		5 000		
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)		Gratuit		
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif		N/A		
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond)		cf 2.2.2.6		
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum				
2.2.2.10.1	Expédition de carte ou code à domicile				
2.2.2.10.1.1	Afrique		35.000		
2.2.2.10.1.2	Hors Afrique		50.000		
2.2.2.10.2	Envoi de code secret par voie postale				
2.2.2.10.2.1	Afrique		35.000		
2.2.2.10.2.2	Hors Afrique		50.000		</

CONDITIONS & TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PROFESSIONNELS & ENTREPRISES À PARTIR DU 04 JUILLET 2025

Tous les tarifs sont présentés en FCFA HT sauf précision contraire et assujettis à la fiscalité en vigueur notamment à la Taxe sur Activité Financière et Assurance (TAF) 10% reversée aux impôts. Taux de Base Bancaire = 9%

TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS AUX PROFESSIONNELS, ENTREPRISES ET ONG		FCFA HT	
I - CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE			
1.1 Conditions d'ouverture de compte			
1.1.1 Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)			
1.1.1.1	Dépôt à terme Société, ONG et Associations	Gratuit	
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	N/A	
1.1.1.3	Compte courant	Gratuit	
1.1.1.4 Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes			
1.1.1.4.1	Compte pro investissement		min 25 000
1.1.1.4.2	Dépôt à terme Société, ONG et Associations		1er versement min 5.000.000
1.1.1.5	Autres types de comptes	N/A	
1.1.1.6 Assurances décès accidentel associé au compte courant			
1.1.1.6.1	Capital garanti : 1MF		6 000
1.1.1.6.2	Capital garanti : 2MF		12 000
1.1.1.6.3	Capital garanti : 3MF		18 000
1.2 Conditions de clôture de compte			
1.2	Dépôt à terme Société, ONG et Associations	Gratuit / Pénalité 1% si clôture avant terme	
1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	N/A	
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Gratuit	
1.2.4	Lettre de clôture juridique	25 000	
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	Gratuit	
1.2.6	E-relevé	Gratuit	
II - SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE		FCFA HT	
2.1 Gestion de comptes			
2.1.1 Conditions débitrices et frais			
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle (MTD)	TBB	
2.1.1.2 Commission de plus fort découvert			
2.1.1.2.1	Professionnel		0,075% min 5 000
2.1.1.2.2	Entreprise		0,075% min 5 000
2.1.1.2.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant		0,025% min 5 000
2.1.1.4 Commission de dépassement sur compte autorisé			
2.1.1.4.1	Professionnel		50 000
2.1.1.4.2	Entreprise		70 000
2.1.1.4.3	Dépassement sur découvert autorisé pour les entreprises		Taux du découvert + 2% + commission du plus fort découvert
2.1.1.5 Commission de dépassement sur compte non autorisé			
2.1.1.5.1	Professionnel		50 000
2.1.1.5.2	Entreprise		70 000
2.1.1.6 Frais de tenue de compte (tarif mensuel)			
2.1.1.6.1	Entreprise		10 000
2.1.1.6.2	Association et ONG		5 000
2.1.1.6.3	TPE, TPI		7 000
2.1.1.6.4 Pack Pro			
2.1.1.6.4.1	Visa Classic		12 500
2.1.1.6.4.2	Visa Business		15 000
2.1.1.7 Arrêt de compte (échelle d'intérêts)			
2.1.1.7.1	Professionnel		50 000
2.1.1.7.2	Entreprise		50 000
2.1.1.8	Relevé d'identité Bancaire (RIB)		5 000
2.1.2 Relevés de compte			
2.1.2.1	Mensuel	Gratuit	
2.1.2.2 À la demande (mois en cours)			
2.1.2.2.1	Professionnel		1 500 / page
2.1.2.2.2	Entreprise		2 000 / page
2.1.2.3 Autres périodes (tarif par mois / Après 1 an)			
2.1.2.3.1	Professionnel		2 500 / page
2.1.2.3.2	Entreprise		2 000 / page
2.1.2.3.3	À la demande de l'administration fiscale		2 000 / page
2.1.3 Attestations bancaires			
2.1.3.1	Attestation de solde		50 000
2.1.3.2	Attestation de non engagement		60 000
2.1.3.3 Autres types d'attestations bancaires			
2.1.3.3.1	Attestation de virement permanent et irrévocable		75 000
2.1.3.3.2	Attestation de virement bancaire pour visa études		75 000
2.1.3.3.3	Attestation d'engagement		60 000
2.1.3.3.4	Attestation de virement bancaire		60 000
2.1.3.3.5	Attestation de capacité financière		0,025% min 75 000
2.1.3.3.6	Attestation de ligne de crédit		50 000
2.1.3.3.7	Attestation de plafond de caution		25 000
2.1.3.3.8	Attestation de bonne relation		100 000
2.1.3.3.9	Attestation de ressources		60 000
2.1.3.3.10	Attestation de recommandation		100 000
2.1.3.3.11	Attestation bancaire (Attestation de compte)		25 000
2.1.3.3.12	Autres attestations		50 000
2.1.3.3.13	Demande de duplicata toutes attestations		10 000
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte		100 000
2.1.5	Frais pour procuration		Gratuit
2.1.6 Conditions créditrices			
2.1.6.1	Produits d'épargne		Min 1.000.000 - Taux variable selon plancher / selon conditions réglementaires BCEAO
2.1.6.2	Autres dépôts		N/A
2.1.6.3 Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme			
2.1.6.3.1	Bon de caisse		N/A
2.1.6.3.2	Dépôt à terme		4%
2.1.6.4 Autres types de conditions créditrices			
2.1.6.4.1 Compte pro investissement			
2.1.6.4.1.1	De 0 à 10 000 000 FCFA		2%
2.1.6.4.1.2	Plus de 10 000 000 FCFA		3%
2.1.6.4.2 Remise sur crédits (remise mensuel du Compte Courant PRO vers le Compte Pro. Versement annuel des intérêts sur le Compte Courant PRO Durée du Compte Pro Investissement : 5 ans. Pas de retraits sauf clôture.			
2.2 Moyens de paiement			
2.2.1 Chèques			
2.2.1.1	Chèques barrés non endossables		Gratuit
2.2.1.2	Lettre - chèques		Gratuit
2.2.1.3	Chèques de banque sur place		0,1% (min 3.300 max 30 000)
2.2.1.4	Chèques de banque UEMOA (max 30 000)		0,1% (min 5 000)
2.2.1.5	Chèques de banque sur compte en devises (min et max)		N/A
2.2.1.6	Chèques non barrés/vignette		100 / feuille
2.2.1.7	Certification de chèque		N/A
2.2.1.8	Frais pour annulation de chèque de banque		5 500
2.2.1.9 Opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur			
2.2.1.9.1	Par vignette		5 900
2.2.1.9.2	Par carnet		25 000
2.2.1.9.3	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur		N/A
2.2.1.10 Frais de destruction de chèque			
2.2.1.10.1	Non réclamé après 6 mois		5 000 par frais de gardiennage après 1 mois.
2.2.1.11 Frais de rejet impayé suite à l'absence ou insuffisance de provisions			
2.2.1.11.1	Frais imputés à l'émetteur Professionnel		Gratuit
2.2.1.11.2	Frais imputés à l'émetteur Entreprise		20 000 / chèque
2.2.1.11.3	Port lettre d'avertissement à l'émetteur		25 000
2.2.1.12 La lettre d'avertissement vous informe du rejet d'un chèque émis, ce qui vous permet de régulariser votre situation et d'éviter une interdiction d'émettre des chèques. Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes les banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Incidents de Paiement de la BCEAO recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques.			
2.2.1.12.1	Frais de dossier interdi bancaire		20 000
2.2.1.12.2	Frais de régularisation		Gratuit
2.2.1.12.3	Chèque émis en infraction interdit bancaire		20 000
2.2.1.12.4	Frais imputés à l'émetteur entreprise - Révisé dans les 12 mois		25 000
2.2.1.12.5	Forfait chèque impayé		N/A
2.2.1.12.6	Expédition de chèque à domicile (sous pli simple)		N/A
2.2.1.12.7	Expédition de chèque à domicile (sous pli recommandé)		N/A
2.2.1.12.8	Afrique		30 000
2.2.1.12.9	Hors Afrique		50 000
2.2.1.12.10	Frais sur chèques impayés		25 000
2.2.1.12.11	Assurance perte et vol de moyens de paiement		N/A
2.2.1.13 Chèques et effets déplacés Zone UEMOA			
2.2.1.13.1	Frais d'encaissement		Gratuit
2.2.1.13.2	Retour impayé (imputable au correspondant)		16 400
2.2.1.14 Encaissement de chèques			
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA		Gratuit
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA		0,3% Frais de correspondant min 16 500
2.2.2 Cartes bancaires			
2.2.2.1 Renouvellement/Cotisation annuelle			
2.2.2.1.1 Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)			
2.2.2.1.1.1	Coté des retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client		Gratuit
2.2.2.1.1.2	Coté des retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) des cotitulaires de la zone UEMOA		455
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde		Gratuit
2.2.2.1.1.4	Mini relevé		Gratuit
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels		N/A
2.2.2.1.1.6	Frais annuels		N/A
2.2.2.1.2 Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)			
2.2.2.1.2.1	Cotisation mensuelle Carte Visa Business		6 250
2.2.2.2 Délivrance de carte supplémentaire (à décliner par type)			
2.2.2.2.1	Cotisation mensuelle Carte Visa Business		6 250
2.2.2.2.2	Confection de carte en urgence		N/A
2.2.2.3 Frais de reconfection de carte (sauf défaut/croisé)			
2.2.2.3.1	A l'occasion de son renouvellement		Gratuit
2.2.2.3.2	À votre demande : refabrication		6 250
2.2.2.3.3	Rédiction de code confidentiel		5 000
2.2.2.3.4	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond		20 000
2.2.2.4 Opposition carte			
2.2.2.4.1	Par le client : perte ou vol		5 500
2.2.2.4.2	Par la banque : usage abusif (Société)		Gratuit
2.2.2.4.3	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif		N/A
2.2.2.4.4	Modification de contrat (carte, plafond, ...)		Cf 2.2.2.6
2.2.2.5 Expédition à domicile : frais d'envoi minimum par DHL			
2.2.2.5.1	Afrique		35 000
2.2.2.5.2	Hors Afrique		50 000
2.2.2.5.3	Ouverture de dossier de fraude		N/A
2.2.2.5.4	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)		N/A
2.2.2.6 Prestations services monétiques (consultation/édition de solde; consultation/édition de solde historique)			
2.2.2.6.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)		Gratuit
2.2.2.6.2	Retrait d'espèces dans les DAB hors zone UEMOA (Carte VISA)		455
2.2.2.6.3	Retrait d'espèces dans les DAB hors zone UEMOA (Carte VISA)		455
2.2.2.6.4	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) à l'étranger (Carte VISA)		3% min 2 500
2.2.2.7 Services accessibles via les Distributeurs Automatiques de Billets			
2.2.2.7.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client		Gratuit
2.2.2.7.2	Consultation/édition d'historique de solde par réseau confrère		700
2.2.2.7.3	Consultation/édition d'historique de solde (GAB SGB)		Gratuit
2.2.2.7.4	Consultation/édition de solde hors Bénin		1 650
2.2.2.8 Paiements			
2.2.2.8.1	Dans la zone UEMOA		N/A
2.2.2.8.2	Hors zone UEMOA		2,75% min 2 200
2.2.2.9 Cash Advance (retrait TPE)			
2.2.2.9.1	Sur équipement SGB		N/A
2.2.2.9.2	Sur équipement autre banque au Bénin		N/A
2.2.2.9.3	Sur équipement à l'étranger (hors Bénin)		N/A
2.2.2.9.4	Destruction de carte non retirée après 6 mois en agence		5 500
2.2.2.9.5	Levée d'opposition		Gratuit
2.2.2.10 Annulation de la carte			
2.2.2.10.1	Sur demande client		5 900
2.2.2.10.2	Sur instruction de banque		Gratuit
2.2.2.10.3	Restitution de carte capturée		Gratuit
2.2.2.10.4	Rédiction de code confidentiel		5 900
2.2.2.11 Encaissement en magasin			
2.2.2.11.1	Offre de location d'un TPE par mois		15 000
2.2.2.11.2	Commission monétique Réseau Visa par transaction		2 à 3%
2.2.2.11.3	Commission monétique Réseau Mastercard par transaction		2,75 à 3,5%
2.2.3 Virements et Prélèvements			
2.2.3.1 Virements			
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)		Gratuit
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)		5 500 / ligne
2.2.3.1.3	Virement entre agences en faveur d'un tiers		Gratuit
2.2.3.1.4	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)		16 500
2.2.3.1.5	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus		Gratuit
2.2.3.1.6 Mise en place de virement permanent local ou autre			
2.2.3.1.6.1	Ouverture de dossier		Gratuit
2.2.3.1.6.2 Exécution de l'opération			
2.2.3.1.6.2.1	Vers un compte SGB		Gratuit
2.2.3.1.6.2.2	Vers un compte confrère		5 000
2.2.3.1.6.2.3	Vers un compte dans l'UEMOA		16 500
2.2.3.1.7 Remise de virement (support télétransmission)			
2.2.3.1.7.1	Toutes pièces		10 000/duplicata
2.2.3.1.7.2	Client SGB		Gratuit
2.2.3.1.7.3	Porteur confère (traitement manuel en unitaire via SICA (48H))		5 500
2.2.3.1.7.4	Porteur confère (traitement manuel en unitaire via RTSG)		16 500
2.2.3.1.7.5	Mise à disposition de fonds		0,2% (mois inclu) min 5 000
2.2.3.1.7.6	Virement multiple par ligne (électronique autres banques)		2 000 / ligne
2.2.3.1.7.7	Virement multiple par ligne (manuel autres banques)		2 500 / ligne
2.2.3.1.7.8	Modification de virement permanent		Gratuit
2.2.3.2 Prélèvements			
2.2.3.2.1 Mise en place de l'autorisation de prélèvement			
2.2.3.2.1.1	Ouverture de dossier		Gratuit
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération		N/A
2.2.3.2.1.3	Frais d'opposition sur avis de prélèvement		N/A
2.2.3.2.1.4	Emission de prélèvement par une entreprise		N/A
2.2.3.2.1.5	Paiement d'un prélèvement		N/A
2.2.3.2.1.6	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)		N/A
2.2.3.2.1.7	Frais de prélèvement impayé (sans provision)		10 000
2.2.3.2.1.8	Rejet de prélèvement à l'initiative du client		N/A
2.2.3.3 Effets de commerce			
2.2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets UEMOA		Gratuit sur place et dans
2.2.3.3.2 Frais sur escompte d'effets			
2.2.3.3.2.1	Frais de dossier		20 000
2.2.3.3.2.2	Commission de bordereau		0,3% l'an Min 50 000 Agio 13%
2.2.3.3.2.3	Prorogation d'échéance		Taux initial + 2% l'an Min 20 000
2.2.3.3.2.4	Prorogation d'impayé		0,2% (mois inclu) min 5 000
2.2.3.3.3 Effet déplacé en euro et autres devises de montant supérieur à l'équivalent de CFA : soumis à des conditions de transfert hors zone franc. Montant supérieur ou équivalent à FCFA 500 000			
2.2.3.3.3.1 Prélèvement interbancaire			
2.2.3.3.3.1.1	Frais d'encaissement sur effets dont :		
2.2.3.3.3.1.1.1	Commission de bordereau		0,30% min 50 000
2.2.3.3.3.1.1.2	Commission d'endossement		N/A
2.2.3.3.3.1.1.3	Intérêts		TBB + 2
2.2.3.3.3.1.1.4	Port de lettre		Cf. frais d'expédition - Afrique : 30 000 - Hors Afrique : 30 000
2.2.3.3.3.1.2	Frais fixes		N/A
2.2.3.3.3.1.3	Frais de protêt		30 000
2.2.3.3.3.1.4	Frais de prorogation d'échéance		1% du montant à prorogation
2.2.3.3.3.1.5	Autres effets de commerce		N/A
III. SERVICES BANCAIRES			
3.1 DATES DE VALEURS APPLIQUÉES			
3.1.1	Virements reçus		
3.1.2	Remise de chèque		
3.1.2.1	Remise de chèque SGB		J+2
3.1.2.2	Remise de chèques confrères		J+2
3.1.2.3	Remise de chèques zone UEMOA		J+2
3.1.2.4	Emission de chèque banque		J-1
3.1.2.5	Emission de chèque banque autres devises		J-1
3.1.2.6	Rejet de chèque		J-1
3.1.2.7	Incident sur compte		J-1
3.1.2.8	Protêt		J-1
3.1.3	Remises d'effets à l'escompte		J+1
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques		J-1
3.1.5	Virement et retrait d'espèces		J
3.1.6 Compte d'épargne			
3.1.6.1	Dépôts d'espèces		1er jour de la quinzaine suivant l'opération
3.1.			